



RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

Un Peuple, Un But, Une Foi



MINISTÈRE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,
DE L'AMÉNAGEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT
DES TERRITOIRES



FICHE DE PROJET

Projet d'appui à l'amélioration du droit foncier et de la gestion foncière (PADGF) :
Démarcation et Reconnaissance des limites de communes concernées.
Élaboration de SCADT et PAOS

- 01 TITRE DU PROJET
- 02 LOCALISATION
- 03 SECTEUR
- 04 STRUCTURE RESPONSABLE
- 05 OBJET DU PROJET
- 06 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS
- 07 JUSTIFICATION DU PROJET
- 08 COMPOSANTE (S) DU PROJET
- 09 ETAT D'AVANCEMENT
- 10 COUTS PREVISIONNELS
- 11 FINANCEMENT
- 12 DURÉE DU PROJET

VERSION : 001

Dernière mise à jour : 29-08-2023

SOURCE

Direction des Travaux géographiques et de la cartographie | DTGC

01 TITRE DU PROJET : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, RECONNAISSANCE TECHNIQUE, DEMARCATION ET CARTOGRAPHIE DES LIMITES DES 17 COMMUNES CIBLES DU PROJET SEEN SUUF – GIZ.

02 LOCALISATION : Région de Kaolack (communes de Latmingué, Thiaré, Keur Baka, Ndiago, Mbadakhouné, Ngathie Naoundé, Khelcome Birane, Dara Mboss, Panal Wolof), Région de Kaffrine (communes de Boulel, Gniby, Kahi, Ida Mouride, Fass Thiékéne, Keur Mboucki, Diamal, Touba Mbella).

03 SECTEUR : AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – CARTOGRAPHIE DES LIMITES DE COMMUNES

04 STRUCTURE RESPONSABLE : Agence nationale de l'Aménagement du Territoire

05 OBJET DU PROJET : Effectuer la délimitation de dix-sept (17) communes dans les régions de Kaolack et de Kaffrine et d'élaborer un Schéma Communal d'Aménagement et de Développement Territorial (SCADT) pour deux communes et un Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS) pour 15 autres communes.

La connaissance du périmètre communal de chacune de ces communes va en effet, lui faciliter la maîtrise de sa situation foncière, contribuer à renforcer la sécurisation et la gestion foncière et à atténuer par la même occasion les litiges fonciers qui existent entre les communes limitrophes.

Quant à l'aménagement du territoire, il contribue à effectuer une prospective et une planification spatiale de ces communes afin d'aider au pilotage de leur développement. Cet aménagement va offrir aux décideurs et autres acteurs des communes cibles du projet, une perception et une maîtrise plus globale des ressources et des contraintes des unités spatiales du ressort de leur circonscription administrative.

06 OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

6.1. **Objectifs :** L'objectif principal du projet est de démarquer et lever des points qui font office de limites de chaque commune sélectionnée, en collaboration avec les acteurs territoriaux afin d'éviter les divergences d'opinions qui existent sur le passage des limites de ces communes avec leurs voisines limitrophes. Le projet vise également à appuyer la réalisation du SCADT et du POAS des communes cibles afin d'aider au pilotage de leur développement.

De façon plus spécifique, il s'agit de :

- Mener des enquêtes auprès des autorités territoriales et populations concernées sur les limites des terroirs villageois des localités situées de part et d'autre des limites des communes cibles ;
- Mener des enquêtes de polarisation et d'accessibilités aux services de base ;
- Faire une reconnaissance, démarcation afin de situer les points de référence de limites de chaque commune ;

- Lever par GPS les points ou entités de références des limites des communes ;
- Cartographier les limites retenues de chaque commune ;
- Fournir des outils de planification et de prise de décision pour faciliter l'aménagement de chaque commune du projet.

6.2. Résultats attendus : A la suite des travaux de reconnaissance, démarcation des limites des communes et d'aménagement du territoire, les résultats qui suivent sont attendus :

- Des enquêtes relatives à l'accès et à la polarisation aux équipements sociaux de base sont menées sur le terroir villageois des localités situées de part et d'autre de la limite de chaque commune sélectionnée ;
- La reconnaissance et la démarcation de chaque commune sont effectuées afin de lui permettre une connaissance précise de son territoire et d'orienter ses politiques de développement ;
- Des levés GPS sont effectués sur les points ou entités de références des limites de chaque commune ;
- Le périmètre communal de chaque commune est connu avec précision ;
- Les limites de chaque commune sont cartographiées et matérialisées avec des coordonnées connues en (X, Y) ;
- Disposer pour chaque commune un document stratégique de prospective et de planification spatiale afin d'aider à la prise de décision et au pilotage de son développement.

07 JUSTIFICATION DU PROJET : Le projet Seen Suuf – Appui à l'amélioration de la gestion foncière au Sénégal, ciblant dix-sept (17) communes dans les régions de Kaolack et de Kaffrine trouve son justificatif dans l'ambition de doter les autorités nationales et déconcentrées, les collectivités territoriales et les acteurs locaux, des compétences pour accroître la sécurité foncière de la population locale dans les zones sélectionnées au Sénégal.

A cet effet, le projet vise à accompagner les communes cibles à la maîtrise de leur situation foncière, au renforcement de la sécurité foncière et à l'élaboration de documents stratégiques de prospective et de planification spatiale pour une maîtrise plus globale des ressources et contraintes des unités spatiales de leur territoire.

08 COMPOSANTE (S) DU PROJET

8.1. RActivités :

- Comités Régionaux de Développement avec les autorités déconcentrées, les collectivités territoriales et les acteurs locaux des zones du projet ;
- Réunions de cadrage avec les autorités administratives concernées ;
- Réunions de débriefing avec la population locale sur les aspects liés à la délimitation ;

- Enquêtes relatives à l'accès et à la polarisation aux équipements sociaux de base ;
- Reconnaissance et démarcation des communes ;
- Levés par GPS sur les points ou entités de référence de limites des communes ;
- Cartographie et matérialisation des limites des communes avec des coordonnées connues en (X,Y) ;
- Ateliers diagnostic et prospective territoriale sur les communes sélectionnées.

09 ETAT D'AVANCEMENT : 40 % date de clôture Avril 2024

10 COUTS PREVISIONNELS : 505 016 392 FCFA

11 FINANCEMENT : ÉTAT DU SENEGAL - GIZ

12 DURÉE DU PROJET : 18 mois

anat
Agence nationale
de l'aménagement du Territoire

